

Paris, le 22 janvier 2015

■ Quelle est la valeur ajoutée des démarches liées au développement durable pour les territoires ? Le Comité 21 publie deux cahiers de prospective

En ce début d'année 2015, le [Comité 21](#) - Comité français du développement durable – présente deux Cahiers de prospective, premiers d'une série de rapports qui rythment jusqu'en 2016 son programme de recherche visant à estimer la « valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires ». Ce programme est mené sous l'égide de son nouveau Comité d'experts¹ et soutenu par la Caisse des Dépôts et l'ADEME.

Avec l'appui du réseau multiacteurs du Comité 21, ce programme de recherche vise à apprécier l'apport des démarches de développement durable en matière d'attractivité et de prospérité des territoires, comme voies possibles d'accompagnement d'un nouveau modèle de développement. Son objectif est d'évaluer les impacts des stratégies de développement durable sur le développement des territoires, de rechercher les conditions de leur optimisation et d'en tirer des enseignements sur la valeur et l'évolution des réseaux, pouvant soutenir la « recomposition » du modèle dans le cadre de la croissance faible des années à venir. Ces travaux s'inscrivent également pleinement dans la préparation de la Conférence Paris Climat 2015.

- ▶ [Le Cahier n°1](#) a présenté une synthèse des travaux que le précédent Comité de prospective du Comité 21 a menés de 2009 à 2012. Il illustre la mission et les perspectives que s'est fixé le Comité 21 depuis sa création voici 20 ans : concertation, dialogue et co-décision entre les parties prenantes ; production de valeurs grâce aux capacités des réseaux ; appui aux innovations et anticipation des ruptures sociétales ; transformation plutôt que détour.
- ▶ [Le Cahier n°2](#) confronte ces valeurs et ces perspectives à deux rapports nationaux prospectifs sortis en 2014 : celui de France Stratégie « Quelle France dans dix ans ? » et l'avant-projet de « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 », actuellement en cours de finalisation au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Ils arrivent au moment où la France est traversée par de vifs débats sur les chemins à emprunter pour sortir des crises qui la secouent, débats qui se focalisent sur les mérites respectifs des politiques « de l'offre » et « de la demande », en occultant quelque peu les enjeux environnementaux. Or la plupart des experts et des responsables politiques s'accordent aujourd'hui à dire que l'évolution de notre « modèle » doit prendre en compte simultanément l'ensemble des enjeux dans l'optique du développement durable et, partant, qu'il faut « changer de modèle », si l'on veut trouver des voies soutenables de « sorties de crises ».

C'est le mérite principal de ces deux rapports du Comité 21 de poser constats et propositions dans la globalité de ces enjeux et de retrouver ainsi les positions du réseau multi-acteurs que constitue le Comité 21. Toutefois, si ces analyses permettent de montrer les prémisses d'un développement vraiment durable et de les affirmer comme viables, il n'en découle pas encore un objectif de « transformation » économique et sociale véritable. Le Comité 21 poursuit ses travaux pour contribuer à catalyser ce changement de modèle.

¹ Le comité d'experts

Pour renforcer son action et accompagner les travaux de prospective conduits sur la période 2013-2015, le Comité 21 s'appuie sur un groupe d'experts pluridisciplinaires. Il est composé de quinze personnalités : Bettina Laville (fondatrice du Comité 21), Luc Balleroy, Ronan Dantec, Carine Dartiguepeyrou, Pierre Ducret, Cynthia Fleury, Erwan Lecoer, Corinne Lepage, Raphaël Ménard, François Moisan, Michèle Pappalardo, Bertrand Pancher, Guillaume Sainteny, Ronan Uhel et Raymond Van Ermen.

Contact : Christine Delhay – 01 55 34 75 23 – delhay@comite21.org